

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le 14 mars, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 1^{er} mars.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Au point n°1 : 30

Du point n°2 au point n°5 : 32

Au point n°6 : 33

A partir du point n°7 : 32

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants :

Au point n°1 : 36

Du point n°2 au point n°5 : 38

Au point n°6 : 39

A partir du point n°7 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°6), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé (à partir du point n°2), Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno (jusqu'au point n°6 inclus), M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge (à partir du point n°2), Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, pouvoir donné à M.DEHAENE Michel
M.BLERVAQUE Philippe, pouvoir donné à Mme DURUT Jocelyne
Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à M.DUYCK Joël
M.BROUTELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique
Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M.HENNEON François-Xavier

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°5)
M.DELABRE Aimé (au point n°1)
M.DELVALLE Jean
M.FICHEUX Bruno (à partir du point n°7)
M.LAPIERRE Julien
M.RAVET Pierre-Luc
M.VANECLOO Serge (au point n°1)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2024D026 - Développement économique et acquisitions foncières – ATPE - Subvention à la création ou à la reprise – El Waeles Ludovic (l'Escale du Bac) sur la commune de Sailly-sur-la-Lys.

Le Vice-Président expose au Conseil,

Vu la délibération du 24 février 2022 actant le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL ;

Vu la délibération du Conseil Régional n°2022.01821 en date du 9 décembre 2022 accordant la reconduction des aides CCFL ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par l'El Waeles Ludovic (L'escale du Bac), repris le 15 février 2023. Cette entreprise, dirigée par Monsieur Ludovic Waeles, est un débit de boissons, tabac, loto, presse, PMU qui se situe au 2954 rue de la Lys sur Sailly-sur-la-Lys.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaires	119 744€	124 700€	129 656 €
Rémunération du dirigeant	18 000€	18 000€	18 000€
Charges sociales du dirigeant	7 820€	7 820€	7 820€
Capacité d'autofinancement	-7 698€	29 307€	30 608€
Remboursement d'emprunt	31 728€	31 728€	31 744€
Capacité d'autofinancement Nette	-39 426€	-2 421€	-1 136€

La demande de subvention de l'entreprise porte sur l'agencement et l'équipement du bar :

	Montant HT
Pose d'une terrasse/rénovation de tables – artisan MT Design	6 740.10€
Matériel vidéo et alarme – Alvicontrol	9 430€
Enseigne et carotte – Images de Marques	1 637.29€
Téléviseur QLED – Samsung	822.50€
Support TV écran plat – Ningbo star	114.99€
Mobilier terrasse – sodiboissons	965.38€
Equipements – Métro	775.23€
Réfrigérateur – But	108.33€
Cendriers inox / présentoir extérieur – amazon	181.52€
Equipements cuisine – Lidl	88.32€
Cendriers en verre – Special Trends	26.95€
Equipements cuisine – Carrefour	76.29€
Présentoir comptoir – Mon espace Carterie	70.00€
TOTAL	21 036.90€

L'aide de la CCFL a été fixée à 30 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle) plafonnée à 25 000€ d'investissements.

Avec 2 prêts d'honneur d'un montant total de 7 000€, nous ne sommes pas concernés par le plafond des fonds propres et quasi-fonds propres. L'aide CCFL à l'El Ludovic Waeles pourrait être au maximum de 6 311.07€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'AUTORISER le versement d'une subvention de 6 311.07€ maximum à l'EI Ludovic Waeles,
- D'AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et l'EI Ludovic Waeles et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 14 mars 2024,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Denis MOUQUET



Jacques HURLUS

